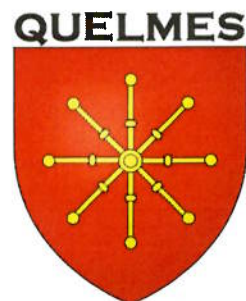


**DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS**

**ARRONDISSEMENT
DE SAINT OMER**

**CANTON
DE LUMBRES**



COMMUNE DE QUELMES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 08-2026

Portant sur autorisation de travaux

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public pour la pose d'un monument caveau au cimetière communal

Nous, **Michaël DECROIX**, Maire de la commune de Quelmes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler l'occupation du domaine public pour garantir la sécurité des usagers,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser les travaux effectués par la société **DECOGRANIT ET MOUTON FUNAIRES SARL** pour la pose d'un monument caveau,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1

La société **DECOGRANIT ET MOUTON FUNAIRES SARL** est autorisée à effectuer la pose d'un **monument caveau (BREBION - SOUDANT)** sur l'**emplacement n°13** du cimetière communal situé **route de Saint-Omer à Quelmes**.

ARTICLE 2

Cette autorisation est valable les **mardi 5 et mercredi 6 mai 2026**, de **8h00 à 18h00**

ARTICLE 3

Dès l'achèvement des travaux, le bénéficiaire est tenu :

- d'enlever les matériaux excédentaires,
- de remettre les lieux en état,
- de réparer tout dommage causé.

ARTICLE 4

Pendant toute la durée des travaux, l'accès au public sera interdit dans la zone concernée, conformément à la signalisation mise en place par le bénéficiaire.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire est responsable de la sécurisation de la zone de travaux, y compris la pose des panneaux de signalisation temporaire et des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.

Fait à Quelmes, le 30/04/2026



Michaël DECROIX
Maire de Quelmes